

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 18 août 2015 à 18h45* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux, Mélanie Provencher et messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx et Marcel Lavoie sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

SONT ABSENTS :

Les conseillers Julie Gagnon et Michel Bélisle sont absents de cette séance spéciale.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-08-203

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de la séance;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du règlement 135-2015 – Modifiant le règlement de zonage 060-2006 afin de remplacer le contenu de l'article 28 sur l'implantation des constructions accessoires (second projet) ;
04. Période de questions ;
05. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU RÈGLEMENT 135-2015 – Modifiant le règlement de zonage 060-2006 afin de remplacer le contenu de l'article 28 sur l'implantation des constructions accessoires (second projet)

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de procéder à la modification de notre règlement de zonage #060-2006;

CONSIDÉRANT qu'il faut modifier la localisation d'une construction d'un bâtiment accessoire dans la zone A-11, V-01 et V-03;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance régulière du 13 juillet 2015;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du 13 juillet 2015;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le mardi 18 août 2015, à 18h30, à la salle du conseil, situé au 26, rue Ally;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption du second projet de règlement avec modification au premier projet présenté, puisqu'une phrase portait à confusion;

EN CONSÉQUENCE,

2015-08-204

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des personnes présentes, d'adopter le second projet de règlement portant le titre de « *Règlement 135-2015 – Modifiant le*

règlement de zonage #060-2006 afin de remplacer le contenu de l'article 28 sur l'implantation des constructions accessoires ».

04. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 18h47 et se termine à 19h33.

05. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-08-205

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 19h33.

André Descôteaux, maire

Lyne Boisvert, directrice générale